

## DÉPÔT D'UN DESSIN OU MODÈLE INDUSTRIEL

Pour ce faire, ci-après la démarche à suivre :

1. Etablir une **légende explicative** en 3 exemplaires : ce document devra décrire le dessin ou modèle déposé et principalement ses caractéristiques visuels.
2. Fournir quatre **photographies identiques** du modèle dûment signées au verso : montrant une bonne représentation de l'apparence du produit
3. Remplir le formulaire de dépôt de dessin ou modèle industriel (N°12). Le formulaire de **dépôt simple** (un seul dessin ou modèle) ou celui du **dépôt multiple** (plusieurs objets déposés en même temps) sera utilisé selon le cas
4. S'acquitter de la **taxe** prescrite (de dépôt, d'enregistrement et de publication) d'un montant de **25 000 Ariary** par modèle.

A noter que les **non résidents** à Madagascar doivent **désigner un représentant ou un mandataire en propriété industrielle agréé par l'OMAPI** pour effectuer leurs dépôts. Une liste est disponible auprès de l'Office ou sur son site web.

B-F5-05 17/08/2018

## ENREGISTREMENT DU DESSIN ET MODÈLE INDUSTRIEL

L'OMAPI procède à l'enregistrement du dessin ou modèle industriel lorsque les conditions prescrites par la législation en vigueur (Ordonnance n°89-019 du 31/07/1989) sont remplies.

Le **certificat d'enregistrement** est délivré après une période de sept mois environ après la date de dépôt de la demande.

Le titulaire dispose ainsi d'un **droit exclusif d'utiliser** (d'interdire au tiers l'utilisation, la fabrication, la mise en vente etc ...) le dessin ou modèle enregistré dans tout le territoire de Madagascar.

La protection est de **5 années, renouvelable** deux fois moyennant paiement de la taxe prescrite (**30 000 Ariary** par objet), jusqu'à un maximum de 15 ans.

Le droit peut être **cédé ou faire l'objet d'une concession** de licence.

**Ne négligez pas les aspects esthétiques de vos produits, la forme est parfois tout aussi importante que le fond pour séduire vos clients**



*La beauté est  
dans la forme*

**LE GUIDE DU DÉPOSANT DE DESSINS  
ET MODÈLES INDUSTRIELS**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

**OFFICE MALGACHE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
SERVICE BREVETS ET DESSINS OU MODÈLES  
INDUSTRIELS**

Tél : 22 335 02, 034 46 692 56

E-mail : [brevet\\_dm@omapi.mg](mailto:brevet_dm@omapi.mg)

Lot VH 69 Volosarika Ambanidia

101 Antananarivo – MADAGASCAR



...ou les impressions sérigraphiques



Un modèle peut être des sacs dames



... ou des savons



## Intérêt des dessins ou modèles industriels

La protection du dessin ou modèle industriel vous permet

- d'éviter les copies illicites,
- rend votre produit original et attractif,
- crée une valeur marchande à votre produit

## Qu'est-ce qui est protégeable au titre de dessin et de modèle industriel ?

C'est l'apparence, l'aspect d'un produit ou d'une partie d'un produit industriel ou artisanal, qui est protégeable.

Par exemple la forme d'un GSM, d'un sac, les motifs d'un tissu d'ameublement, etc...

Un dessin peut être l'emballage du produit (SALONE S.A.)



## Comment protéger un dessin et modèle à Madagascar?



Sachez tout d'abord que **protéger votre modèle signifie protéger son esthétique et non sa technicité**. Donc, ni sa couleur, ni sa dimension, ni sa matière première et encore moins sa fonctionnalité ne seront considérées.

**C'est l'aspect ornemental et esthétique** de votre produit ou de son emballage qui seront mis en valeur à travers son originalité.